

Séance du Conseil général du lundi 9 février 2026

Réponse à la question écrite n° 74 de M. Sacha Crétin (PS-Verts)

Intitulée : « Surfaces protégées en Haute-Sorne : Etat des lieux et stratégie de développement »

En réponse à votre question écrite, le Conseil communal répond comme suit à vos questions :

1. Toutes les surfaces protégées figurent dans le PAL. Elles ont fait l'objet d'études dans le cadre de la CEP (conception évolution du paysage) qui a travaillé sur le sujet durant la phase d'étude du PAL. Cependant, aucun pourcentage n'a été calculé sachant que les surfaces concernées sont variées et figurent dans des domaines tout aussi variés. Toutefois, le bureau technique chargé de ce travail les a toutes inventoriées et elles bénéficient, en fonction de leur valeur, des statuts de protection différents ;

Au niveau des rivières, le PRE (périmètre réservé aux eaux) définit clairement les surfaces protégées. Toutes les informations se trouvent sur le géoportail cantonal et peuvent être consultées par tout un chacun ;

2. Au niveau forestier, la Suisse s'est oui, engagée à protéger 10% de ses forêts, et chaque canton doit atteindre ses 10%, même si d'autres ont bien plus que ce taux-là.

Au niveau de Haute-Sorne, le % est bon mais pas encore au % demandé.

Toutes les surfaces sont en ha

Toutes les surfaces sont en ha				Sans les forêts domaniales		
Localité	Surface de réserve forestière	Surface de forêt fermée	% de la forêt fermée	Surface RF Forêts domaniales exclues	Surface de forêt fermée	% de la forêt fermée
Bassecourt	28.17	718.31	3.92	7.38	638.70	1.03
Courfaivre	7.14	442.98	1.61	7.14	492.44	1.61
Undervelier	288.37	972.80	29.64	115.14	611.31	11.84
Glovelier	0.02	573.43	0.00	0.02	683.68	0.00
Soulce	241.86	957.73	25.25	141.32	824.22	14.76
Total	565.58	3'665.26	15.43	271.00	3'250.34	8.34

En comparaison, à l'échelle du canton du Jura, le taux de réserves forestières était d'environ **7,3 %** en 2022.

Cette gestion est faite par les gardes forestiers des triages concernés. A chaque martelage, ils regardent si des zones sont des candidates à la mise en réserve et les soumettent aux propriétaires. Actuellement, deux demandes pour des zones supplémentaires à Courfaivre et à Bassecourt sont en cours auprès du service cantonal de l'environnement, qui doit statuer sur les modalités financières.

Jusqu'à présent, les zones mises en réserve sont des zones à l'exploitation difficile et/ou non rentable. Pour Haute-Sorne, cet engagement se fait en bonne harmonie avec l'exploitation sylvicole pour un propriétaire. Précisons encore que toutes les surfaces forestières en zone de protection peuvent être consultées sur le géoportail cantonal ;

3. Le PAL n'étant pas encore entré officiellement en force, il n'est pas prévu pour l'instant de modification ;
4. Toutes les zones potentiellement intéressantes ont été identifiées et inventoriées par la CEP lors des travaux du PAL et inscrites comme telles.

Bassecourt, le 30 janvier 2026

Le Conseil communal